

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 02/12/2015

*L'an deux mille quinze et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

**Présents :** Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, René CAUQUIL, Guy ROUCAYROL

Représentés : 3

Votants: 23

Pour: 23

**Représentés:** Jean-Pierre BARTHES par René CAUQUIL, Isabelle GIL par Francis BOUTES, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

Contre: 0

**Présents non votants :**

Abstentions: 0

**Excusés:** Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Philippe VIDAL

**Absents:**

### Objet: Habitat : Programme d'Intérêt Général

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur son territoire, pour faire suite à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale au 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour une durée de 5 ans.

Cette réflexion s'inscrit dans l'optique de doter le Pays, d'un outil et de moyens d'interventions sur le parc de logements existants.

La Convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) définit quatre thèmes à développer prioritairement sur le territoire :

- le traitement de la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements,
- la lutte contre l'habitat indigne,
- le développement de l'offre locative.

1 – Les objectifs du Programme d'Intérêt Général ont été revus par avenant signé le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Objectifs annuels 2016 :

	Objectifs annuels	Nouveaux objectifs annuels	Objectif à atteindre en fin de l'opération
<b>Propriétaires bailleurs</b>	<b>16</b>	<b>38</b>	<b>179</b>
LHI ou ltd	7	23	109
LD (Travaux d'Amélioration)	9	15	69
Rénovation thermique	0	18	72
<b>Propriétaires occupants</b>	<b>50</b>	<b>200</b>	<b>951</b>
LHI (Lutte contre l'habitat indigne)	4	6	27
LTD (Logements très dégradés)	3	5	21
Autonomie – Maintien à domicile	6	80	362
Energie - Fart	37	109	503

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/12/2015

034-253403554-20151210-2015\_10\_12\_07-DE

## 2 – L'animation du Programme d'Intérêt Général

Le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général est réalisé en régie. Le coût du fonctionnement 2015 du service s'élève à 358 570 €, et se décline selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	265 500	Etat Anah	60 000
Déplacements	22 000	Etat (AMO part variable*)	54 921
Frais de structure	22 000	Conseil départemental	104 468
Equipement informatique et logiciel	10 200		
Communication	38 870	Autofinancement	139 181
<b>Montant global des dépenses</b>	<b>358 570</b>	<b>Montant total des recettes</b>	<b>358 570</b>

\* AMO est une part variable qui correspond à des frais de dossiers (418 €/dossier FART, 1 372 €/sortie d'insalubrité, 317 €/LTD LHI Autonomie)

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la validation du plan de financement du suivi-animation et l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la validation du plan de financement du suivi-animation et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 décembre 2015.

Le Président,  
**Francis BOUTES**



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2015
034-253403554-20151210-2015_10_12_07-DE